

BIODIVERSITÉ ET INVESTISSEMENT :

LE GUIDE PRATIQUE POUR LES SOCIÉTÉS DE GESTION



Biodiversité et investissement

Les gérants d'actifs ont un rôle clé à jouer dans la transition énergétique dans toutes ses dimensions. À ce titre, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur, au même titre que le climat.

Cette évolution répond à une demande croissante des investisseurs institutionnels, une prise de conscience des impacts financiers potentiels significatifs en lien avec la biodiversité pour les entreprises et donc pour le secteur financier ou encore la hausse des exigences réglementaires. Dès lors, de nombreuses questions se posent pour les sociétés de gestion.

Pourquoi ce guide ?

Ce guide a pour but d'aborder la biodiversité dans l'univers de l'investissement et de la gestion d'actifs. À travers 5 questions, ce guide souhaite permettre de comprendre les cadres de références, les problématiques principales, les leviers d'actions et ainsi permettre aux sociétés de gestion de se saisir des enjeux liés à la biodiversité.

- 1) Préambule : pourquoi initier les travaux sur la biodiversité ?
- 2) Comment aborder la biodiversité ?
- 3) Comment identifier les enjeux prioritaires pour les portefeuilles ?
- 4) Comment prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans les choix d'investissement ?
- 5) Comment développer un produit biodiversité ?

La définition biologique de la biodiversité, bien qu'importante, est souvent difficile à appliquer directement pour appréhender les enjeux auxquels font face les entreprises et leurs investisseurs. C'est pourquoi différents cadres ont été élaborés pour adapter la notion de biodiversité à un contexte économique et ceux-ci peuvent se révéler complémentaires.

Parmi ces initiatives permettant de **définir une approche liée à la biodiversité**¹, on retrouve d'une part des cadres de références qui ont une approche englobant l'ensemble des sujets liés à la nature comme la TNFD (*Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures*) ou le SBTN (*Science Based Targets Network*) et d'autre part des cadres réglementaires (CSRD et Taxonomie), qui à l'inverse distinguent les différents enjeux environnementaux.

Dans les cadres méthodologiques qui font référence aujourd'hui en matière de biodiversité, ceux définis par l'IPBES² (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) ont une acceptation large de la biodiversité incluant le climat. L'IPBES distingue les dépendances aux services rendus par la nature et les pressions, c'est-à-dire les impacts négatifs que les activités économiques peuvent exercer sur la biodiversité.

1) Ce guide de l'UNEP FI vise à fournir une vue d'ensemble des principaux cadres d'évaluation de la nature : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2024/01/Accountability-for-Nature.pdf>

2) L'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) est un organisme international qui regroupe des scientifiques. Il a pour objectif d'évaluer l'état de la biodiversité mondiale et des services écosystémiques pour aider les décideurs politiques en matière de conservation et d'utilisation durable de la nature. C'est le pendant du GIEC pour la biodiversité.

👁 Les points-clés en un coup d'œil

- La biodiversité étant protéiforme, il est pertinent pour un investisseur de comprendre quels sont les enjeux les plus matériels liés à la biodiversité dans son portefeuille d'investissement.

En pratique :

- ▶ mesurer l'empreinte des sociétés de gestion sur la biodiversité à l'aide d'indicateurs tels que le CBF et le BIA-GBS. Toutefois, ces indicateurs présentent des limites et doivent être utilisés avec prudence ;
- ▶ analyser leurs dépendances et leurs impacts sur les services écosystémiques à l'aide d'outils tels qu'ENCORE ou l'outil d'évaluation de la matérialité du SBTN ;
- ▶ identifier les secteurs matériels en fonction des pressions qu'ils exercent sur la biodiversité.

- Une fois les principaux enjeux identifiés, **l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les choix d'investissement peut se faire grâce à divers outils**, que ce soit par la mise en place d'exclusions ou de politiques sectorielles ciblant les secteurs à fort impact, par l'identification d'entreprises ayant de bonnes pratiques ou limitant ses impacts en matière de biodiversité ou encore en déployant des politiques d'engagement pour encourager les entreprises à améliorer leurs performances en matière de biodiversité. En matière de gestion des risques, la perte de biodiversité se trouve à l'origine de risques de transition (associés aux impacts) et de risques physiques (causés par les dépendances aux services écosystémiques).

Cette définition des risques liés à la biodiversité est utilisée par des initiatives reconnues telles que la TNFD³ ou encore par des établissements comme l'ADEME⁴. Les risques liés à la biodiversité sont également considérés comme des risques systémiques. D'une part en matière de stabilité des écosystèmes – risque de désstabilisation d'un système naturel critique de sorte qu'il ne puisse plus fournir de services écosystémiques de la même manière qu'auparavant – et d'autre part en matière de stabilité financière.

- Ce rapport aborde enfin **les spécificités des produits biodiversité** afin de :

- ▶ **définir l'ambition du produit** : se concentrer sur le financement d'entreprises fournissant des solutions en matière de biodiversité ou encourager les entreprises à réduire leur empreinte ;
- ▶ **identifier les indicateurs clés** : mesurer la performance des entreprises sélectionnées pour le fonds ;
- ▶ **mettre en place un processus d'investissement robuste** : assurer la transparence et le respect des réglementations.



3) <https://tnfd.global/recommendations-of-the-tnfd/#requirements>

4) <https://bibliothèque.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/6800-construire-une-demarche-biodiversite.html>

🚲 Pour aller plus loin :

Réussir l'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'investissement nécessite en parallèle de renforcer l'expertise interne par la mise en place de programmes de formation, d'identifier des indicateurs pertinents de suivi pour les instances de gouvernance tels que l'exposition aux secteurs à haut risque ou la réussite d'actions d'engagement.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour l'avenir de notre pays. Elle regroupe plus de 440 membres, dont 340 sociétés de gestion, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises.

L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

Contact : Caroline Richard, directrice de la Communication | c.richard@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue des Arts 56 | 1000 Bruxelles

www.afg.asso.fr 